



ARRETE MUNICIPAL

A.M. 40 296 20 COM 2023 – N° 27 portant délégation de fonctions à Madame BACON CABY Martine, 5eme adjointe au Maire

Le Maire de SEIGNOSSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération du 26 mai 2020 fixant à 7 le nombre des adjoints, nombre confirmé par la délibération du 10 juillet 2023,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 26 mai 2020,

Vu l'arrêté 40 296 20 COM 2020 n° 28 en date du 16 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme BACON-CABY Martine,

ARRETE

Article 1 : l'arrêté 40 296 20 COM 2020 n° 28 en date du 16 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Mme BACON-CABY Martine, dans les domaines de la Vie participative et des relations avec les usagers est abrogé.

Article 2 : Délégation de fonctions est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de M. le maire, à Mme BACON-CABY Martine, adjointe dans les domaines de la Dépendance, la Santé, le Social, et le Logement.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant sa publication, sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Le Tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr ou par voie postale (Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX).

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le

ID : 040-214002966-20230721-ARR27_20230721-AR



Article 4 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée, et ampliation transmise au receveur municipal.

Fait à SEIGNOSSE le 21 juillet 2023,

Le Maire de SEIGNOSSE
Pierre PECASTAINGS

Transmis au contrôle de légalité le : 24/07/2023

Publié sur le site internet www.seignosse.fr le :24/07/2023

Notification à Mme Martine BACON-CABY le :